Femmes victimes de violences au sein du couple : les démarches pour alerter

Eléments bibliographiques – mars 2026

Note : le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Sommaire

La législation 1

Professionnel.les : repérer et accompagner la victime 2

Les aides et dispositifs de soutien à la victime 3

Les formations en région PACA 4

La législation

Violences conjugales : l'ordonnance de protection immédiate adoptée
Article | ASH, juin 2024
L'ordonnance de protection a été créée par une loi du 9 juillet 2010. Elle permet d'accorder aux victimes de violences conjugales, des mesures pour les mettre à l'abri du danger. Un texte a été voté par le Sénat le 14 mai afin de renforcer ce dispositif.

Loi du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales
Article | Vie Publique, 1 mars 2023
La loi crée une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêt. Il s'agit d'aider ces victimes à quitter rapidement le foyer conjugal pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ. Ainsi, la loi prévoit d'octroyer cette aide d'urgence aux victimes de violences commises par le conjoint, le partenaire pacsé ou le concubin quand elles sont attestées par : une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ; un dépôt de plainte ; un signalement adressé au procureur de la République.

Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales
Article | Vie Publique, 31 juillet 2020
La levée du secret médical devient possible lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de son auteur. Le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime. En cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République.

➔ Sur le même sujet :
La nouvelle dérogation au secret professionnel en cas de violences conjugales : nécessité de protéger et lien de confiance à préserver. Comment choisir, comment agir ?
Article | CNEH, 25 novembre 2020

Professionnel.les : repérer et accompagner la victime

Prise en charge des violences conjugales
Site Internet | Violence Santé Femmes.fr, consulté le 9 mars 2026
Destinée aux professionnels de santé, cette plateforme a été créée par l'association Gynécologie sans Frontières : fiches réflexes et conduites à tenir pragmatiques et un annuaire géolocalisé.

➔ Fiche **« Levée du secret professionnel (santé) et signalement en cas de violences conjugales »** : Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure sinon il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République.

Repérage des violences faites aux femmes : mise à jour du baromètre
Synthèse | HAS, février 2026, 3 p.
Cette nouvelle édition du baromètre (données 2025) souligne une amélioration du repérage systématique des violences conjugales, bien que la pratique reste encore insuffisante. Elle réaffirme le rôle crucial des professionnels de santé dans la libération de la parole et l'orientation précoce des victimes, une démarche approuvée par la quasi-totalité des patientes.

Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple : recommandations
Outil | HAS, 23 novembre 2022
Pour les professionnels de santé :

- Un outil d'aide au repérage des violences conjugales ;
- Des fiches pratiques : comment repérer et évaluer ; comment agir ;
- Une vidéo « La minute RECO : violences conjugales, comment les repérer ? »

➔ Voir aussi : **Violences conjugales : en parler pour mieux les repérer**

Opale Care
Site Internet | Consulté le 13 mai 2025
Plateforme dédiée aux victimes de violences conjugales, conçue sur le modèle de Doctolib. Elle référence les professionnels spécialisés pour faciliter l'accès aux soins et valoriser l'engagement des médecins. Gratuite et accessible, elle permet aux victimes d'évaluer leur exposition aux violences et de recevoir des solutions adaptées, via un quizz de 200 questions.

Sur Marseille – Annuaire des droits des femmes
Outil | Ville de Marseille, 24 juin 2025
Pour les professionnel·les, les structures de proximité, et toute personne en recherche d'information ou d'aide. Cet annuaire en ligne référence les associations et structures engagées pour les droits des femmes sur le territoire de Marseille.

Violences au sein du couple
Livret | Ministère de la santé et de la prévention, novembre 2023, 24 p.
Des outils pour sensibiliser, former et offrir des ressources aux soignant·es.

Secret médical et violences au sein du couple
Guide | Conseil national de l'ordre des médecins, 14 octobre 2020, 41 p.
Pour les professionnels de santé, des fiches pratiques et de textes explicatifs.

Violences conjugales : guide juridique
Guide | Sonia Cherifi, décembre 2022, 61 p.
Des conseils pratiques et juridiques pour savoir comment agir : Comment savoir si je suis victime de violences ? ; Agir ? ; Je saute le pas, je veux dénoncer ma situation de violences, comment agir ? ; Être protégée ? Comment ?

Addictions et violences conjugales : un accompagnement spécifique pour les femmes et enfants victimes
Article | Addictions France, 7 mars 2022
Déclencheur ou conséquence, les addictions entretiennent des liens étroits avec les violences conjugales.

➔ **Fiche Repères** Violences conjugales et addictions, 24 p.

Violences faites aux femmes : améliorer la prise de conscience sociétale et former les professionnels en contact avec les victimes
Dossier | CRES PACA, Priorités Santé, n° 60, mai-août 2021, 20 p.
[…] Former les professionnels de santé. Femina Care, un projet d'envergure sur toute la région », explique Nicole Miroglio, pilote de programmes de santé au département prévention.

➔ Note : Femina Care était un projet sur 3 ans (2019-2022) porté par l'association SOS femmes 13 devenue Solidarité femmes 13. [Il n'y pas d'information récente montrant que ce projet perdure]. Lire l'article

Les aides et dispositifs de soutien à la victime

Femmes victimes de violences : des soignants sont à vos côtés
Campagne | ARS PACA, 8 janvier 2026
L'ARS PACA lance une campagne de communication pour lutter contre les violences faites aux femmes et inciter les victimes à se faire accompagner.

Arrêtons les violences : trouver une association près de chez vous
Site Internet | Gouvernement.fr, consulté le 13 mai 2025
Ce portail s'adresse aussi aux professionnels qui interviennent dans le parcours d'une femme victime de violences sexistes et sexuelles.

➔ **Annuaire des associations locales** pouvant apporter informations, soutien et accompagnement aux victimes, à leur entourage et aux professionnels.

La Maison des femmes
Objectif : offrir un lieu d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes victimes de violences.

- Dans les Alpes-Maritimes à **Nice**
- Dans les Bouches-du-Rhône à **Marseille**

Vous êtes témoin ou victime de violences ? Agissez !
Des plateformes téléphoniques et en ligne sont disponibles :

- Le **17** ou le **114 par SMS** en cas de danger
- Le **3919**, numéro gratuit et anonyme, 7j/7, 24h/24
- Le site Internet dédié accessible 7j/7, 24h/24

Violence conjugale
Site Internet | Service public.fr, consulté le 9 mars 2026
Présentation des aides et dispositifs de soutien à la victime qui en fait la demande.

Les formations en région PACA

FR CIDFF PACA
Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses objectifs : favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

CRIR AVS PACA
Destiné aux professionnels de la région PACA prenant en charge des auteurs de violences sexuelles. Il fait partie de la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles.
Ses objectifs : Former (accéder au catalogue des formations et actions pour 2026) ; Documenter et Mettre en lien les professionnels.

Solidarité femmes 13
L'association accompagne les femmes, et leurs enfants, victimes de violences conjugales ou sexuelles dans les Bouches-du-Rhône. Elle propose des formations et sensibilisation des travailleurs sociaux, des professionnels de la justice, de la santé, de la police...

La Maison des femmes de l'AP-HM à Marseille
L'axe de formations propose un travail de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux femmes et à leur prise en charge auprès des professionnels.

Women for Women : programme relais santé femmes
Porté par la Maison des femmes et Aix-Marseille Université, ce Certificat Universitaire forme des femmes des QPV à l'animation en prévention santé (addictions, violences, périnatnalité).
Le cursus allie théorie à la faculté et stages pratiques pour favoriser la paire-éducation et l'« aller-vers » au sein de leurs communautés.
Cette formation certifiante renforce les compétences psychosociales et la capacité d'agir des femmes pour la santé des femmes.